Trente-deuxième Année. — N° 47 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 16 FÉVRIER 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

Prix de l'Abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

Abonnements et Annonces : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — A Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 15 FÉVRIER 1887

INTERPELLATIONS !

La journée parlementaire de lundi aura été la journée des interpellations. On n'en a pas compté moins de trois, une au Sénat et deux à la Chambre. Au palais du Luxembourg, c'est entre MM. de Gavardie et Berthelot qu'a eu lieu le débat. M. de Gavardie a demandé au ministre de l'instruction publique des explications sur une représentation de *Tartufe* donnée aux enfants des écoles parisiennes. On avouera que, parmi les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains, on eût pu trouver une pièce mieux appropriée à la circonstance.

Les boutades de Dorine, les scènes entre Elmire et Tartufe, les mines ahuries d'Orgon sous la table ne sont pas précisément des sujets à donner en méditation à des enfants de quatorze ans. S'ils ne comprennent pas, c'est du temps perdu; s'ils comprennent... il faut le regretter et ne pas les encourager dans dans cette voie, *Tartufe*, pour être apprécié, demande des cerveaux plus sérieux, mais le conseil municipal de Paris se soucie peu des convenances et du respect dû à la jeunesse. Le caractère anti-religieux qu'on a voulu donner à l'œuvre de Molière — bien à tort selon nous — est pour eux une excuse à toutes les crudités de langage ou de situation.

M. Berthelot, qui doit regretter son laboratoire lorsqu'il a à présenter la défense de semblables sottises, s'est borné à répondre que la représentation n'était pas obligatoire, que des élèves ont pu y être conduits par leurs professeurs, mais que « cet acte n'avait rien de scolaire. » Rien de scolaire en effet, M. Berthelot a raison. A quand une représentation pour les lycées de jeunes filles au Palais-Royal ou aux Variétés? Ecouter les *Femmes collantes* serait un acte qui « n'aurait rien de scolaire, » et cela doit suffire à M. Berthelot. On nous prépare une génération trop savante.

Les deux autres interpellations ont eu lieu à la Chambre. La première, développée par M. Cunéo d'Ornano, a porté sur les loteries. Depuis 1878, 100 millions ont été demandés à l'épargne pour cet objet, et, sur cette somme, 60 millions sont restés aux mains des intermédiaires. M. Goblet, qui semble avoir eu l'intention de créer un nouveau ministère, celui des loteries, en a autorisé pour 27 millions dans le délai de sept mois. Le président du conseil a demandé l'indulgence de la Chambre, promettant « qu'il ne le ferait plus ».

L'ordre du jour pur et simple lui a été accordé. La troisième interpellation n'a pu aboutir. Elle était présentée par M. Blanc-Subé, dit la Terreur des ministères, et avait pour objet le mauvais aménagement des navires affrétés pour le transport de nos soldats malades, retour d'Extrême-Orient. La discussion continuera aujourd'hui.

SOMMES-NOUS PRÊTS?

Après les désastres de 1870-1871, quand notre réorganisation militaire était à peine ébauchée, nous avons failli être attaqués et, comme nous nous trouvions hors d'état de garder notre frontière de l'Est, nous n'aurions eu d'autre parti à prendre que de la dégarnir et de nous replier dans l'intérieur du pays pour nous y défendre avec l'énergie du désespoir.

C'était en 1875. Le duc Decazes était alors ministre des affaires étrangères. Ce fin diplomate, ce patriote éclairé, auquel on n'a pas rendu assez de justice, fut admirable de sang-froid et de présence d'esprit. Ceux qui l'ont vu de près dans ces heures critiques, ceux dans lesquels il avait assez de confiance pour leur faire part de ses angoisses et avec lesquels il examinait à cœur ouvert les dangers de la situation et les moyens de traverser ce terrible défilé, n'oublieront jamais ce qu'il fut alors et quel signalé service il rendit à notre pays. Il intéressa l'Europe à notre sort. L'intervention personnelle de l'empereur de Russie, à laquelle vint se joindre celle de la reine Victoria, détourna le danger.

Douze ans se sont écoulés depuis cette époque. La France, sans marchander, a donné, non-seulement argent, mais ses enfants pour assurer la défense nationale. A travers toutes les vicissitudes de la politique, tous les changements de système et de personnes, le ministre de la guerre, quel qu'il fût, ne s'est jamais vu refuser ou même discuter les sacrifices qu'il réclamait pour notre réorganisation militaire.

Divisés sur tant d'autres points, nous avons toujours été unis sur ce terrain. La République, dans les questions militaires, a donc eu la tâche facile. On lui a donné sans compter. A d'autres gouvernements, on chicanait quelques millions pour l'armement ou les fortifications. A elle, on a prodigué les centaines de millions et les milliards. En a-t-elle tiré bon parti? Nous l'espérons et nous avons le droit d'y compter. Il y a quelques jours encore, un cabinet qui n'a pas les sympathies de la Droite lui demandait de voter sans discussion et même sans explication de nouveaux crédits militaires.

Il le lui demandait au nom du patriotisme, au nom de la sécurité nationale, au nom de la paix, dont le maintien, parait-il, aurait pu être compromis par une simple déclaration ministérielle. La droite a voté silencieusement. Les 86 millions qu'elle vient de donner ne sont pas encore employés, à coup sûr; mais elle les a donnés à l'heure où on les lui a réclamés comme elle avait accordé précédemment toutes les ressources qu'on lui avait déclarées nécessaires ou seulement utiles à la défense du sol national.

Comment croire qu'après tant de sacrifices, nous ne soyons pas prêts pour une guerre défensive, la seule dont il puisse être question? C'est invraisemblable, c'est inadmissible. Si le gouvernement républicain, avec tout ce qu'on a mis entre ses mains pour préparer la résistance, se trouvait pris au dépourvu par une déclaration de guerre, il serait véritablement sans excuse.

(*Soleil*) Eduard Hervé.

La fraude sur les beurres

Nous avons suivi, avec l'attention qu'elle mérite, la question des fraudes sur les beurres, question si intéressante pour nos populations. Nous résumons les dispositions principales de la loi qui vient d'être votée, parce qu'un nombre considérable de nos lecteurs ont un intérêt des plus pratiques à être informés autrement que par les publications officielles, toujours si lentes à pénétrer dans le public.

La loi interdit d'une manière absolue de donner le nom de *beurre* à des mélanges contenant avec du beurre, et dans une proportion quelconque, de la margarine, des graisses, des huiles ou toute substance étrangère. Les pénalités sont très sérieuses. Elles comportent de la prison, de six jours à six mois, et de l'amende variant entre 50 et 3,000 francs.

Nous devons faire remarquer que non seulement les fabricants de substances ainsi falsifiées, seront passibles des peines ci-dessus énoncées, mais encore que les marchands au détail seront également punissables, à moins qu'ils ne puissent indiquer la provenance et le producteur de la marchandise.

Indépendamment des pénalités de prison et d'amende, les tribunaux pourront, à leur gré, ordonner l'affichage des jugements et leur publication par voie d'annonce.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera toujours appliqué, et la plus grande publicité sera donnée au jugement.

La loi prescrit également que les consignataires et expéditeurs des marchandises devront toujours les désigner clairement sur les factures sous les désignations véridiques de beurre, margarine, oléo-margarine, etc.

Les voituriers et toutes compagnies de transports devront exiger ces indications, que les intéressés devront établir sous peine de six jours à un mois de prison, ou d'une amende de 75 francs à 1,000 francs, les deux peines pouvant être appliquées ensemble ou separément.

Les agents des douanes et ceux des contributions sont particulièrement chargés d'exercer la surveillance sur tous les beurres en cours de transport.

LA TOUR EIFFEL

UNE PROTESTATION D'ARTISTES ET D'ÉCRIVAINS.— RÉPONSE DE M. LOCKROY.

Un groupe d'artistes et d'écrivains, parmi lesquels MM. Meissonnier, Guillaume, Gérôme, Gounod, Alexandre Dumas, Victorien Sardou, François Coppée, Charles Garnier, de Saint-Marceaux, Jules Lefebvre, etc., ont adressé, il y a deux jours, à M. Alphand, une protestation contre l'érection de la Tour Eiffel, ou tout au moins contre la conservation décidée de cette construction après la fermeture de l'exposition de 1889.

Les protestataires déclarent que cette tour sera comme une insulte à l'art et à l'esprit français.

Voici un extrait de cette protestation :

« Sans tomber dans l'exaltation du chauvinisme nous avons le droit de proclamer bien haut que Paris est la ville sans rivale dans le monde. Au dessus des ses rues, de ses boulevards élargis, le long de ses quais admirables, du milieu de ses magnifiques promenades surgissent les plus nobles monuments que le génie humain ait enfantés. L'âme de la France, créatrice de ces chefs-d'œuvre resplendit parmi cette floraison auguste de pierres.

» L'Italie, l'Allemagne, les Flandres, si fières à juste titre de leur héritage artistique, ne possèdent rien qui soit comparable au nôtre, et, de tous les coins de l'univers, Paris attire les curiosités et les admirations. Allons-nous donc laisser profaner tout cela? La ville de Paris va-t-elle donc s'associer plus longtemps aux baroques, aux mercantiles imaginations d'un constructeur de machines, pour s'entaidir irréparablement et se déshonorer! Car la tour Eiffel, dont la commerciale Amérique elle-même ne veudrait pas, c'est, n'en doutez point, le déshonneur de Paris.

» Chacun sent cela, chacun le dit, chacun s'en afflige profondément, et nous ne sommes qu'un faible écho de l'opinion universelle, si légitimement alarmée. Enfin, lorsque les étrangers viendront visiter notre Exposition, ils s'écrieront, étonnés : « Quoi! c'est cette horreur que les Français ont trouvée pour nous donner une idée de leur goût si fort vanté. » Et ils auront raison de se moquer de nous, parce que le Paris des gothiques sublimes, le Paris de Jean Goujon, de Germain Pilon, de Puget, de Rude, de Barye, etc., sera devenu le Paris de monsieur Eiffel. »

M. Lockroy, ministre du commerce et de l'industrie, vient de répondre par une lettre adressée à M. Alphand, directeur général des travaux de l'Exposition.

Dans un préambule un peu long et où le ministre s'efforce de dépenser tout son esprit, M. Lockroy parle d'abord des adversaires de la tour et de l'illustration de leurs noms, puis il en vient à son sujet :

« La protestation manque d'à-propos dit-il. Vous ferez remarquer aux signataires qui vous l'apporteront, que la construction de la tour est décidée depuis un an et que le chantier est ouvert depuis un mois. On pouvait protester en temps utile, on ne l'a pas fait, et l'*indignation* qui *honore* a le tort d'éclater juste trop tard.

« J'en suis profondément peiné. Ce n'est pas que je crains pour Paris : Notre-Dame restera Notre Dame, l'Arc-de-Triomphe restera l'Arc-de-Triomphe; mais j'aurais pu sauver la seule partie de la grande ville qui fût sérieusement menacée. Cet incomparable carré de sable qu'on appelle le Champ-de-Mars, si digne d'inspirer les poètes et de séduire les paysagistes. »

« ... Ne leur dites pas qu'il est pénible de ne voir à l'avance attaquer l'Exposition universelle que par ceux qui devraient la défendre; qu'une protestation signée de noms si illustres aura du retentissement dans toute l'Europe et risquera de fournir un prétexte à certains étrangers pour ne pas participer à nos fêtes; qu'il est mauvais de chercher à ridiculiser une œuvre pacifique à laquelle la France s'attache avec d'autant plus d'ardeur à l'heure présente qu'elle se voit plus injustement suspectée au dehors. »

M. Lockroy termine ainsi :

« Ce que je vous prie de faire, c'est de recevoir la protestation et de la garder. Elle devra figurer dans les vitrines de l'exposition : une si belle et si noble prose, signée de noms connus dans le monde entier, ne pourra manquer d'attirer la foule et peut-être de l'étonner. »

LA NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE

On lit dans le *Courrier de Bruxelles* :

« C'est une chose bien intéressante à constater, qu'à l'heure où des journaux de Londres publient des articles d'origine suspecte, affublés de pseudonymes plus ou moins diplomatiques, et qui parlent de laisser la Belgique livrée à elle-même en cas de violation de sa neutralité par certaines puissances garantes, un journal de Saint-Pétersbourg rappelle que la Russie aussi est au nombre des garants de la neutralité belge, donnant à entendre qu'elle aurait son mot à dire au cas où il n'en serait point tenu compte.

» Cette observation du *Nouveau Temps* réduit à leur valeur les articles des Dilke et des *Diplomaticus* reproduits avec tant d'empressement chez nous par la presse libérale et par certains autres journaux. »

LETTRE DE PARIS

(*D'un correspondant spécial*)

Paris, 14 février.

La situation européenne L'Italie, l'Allemagne et l'Autriche

Bien que rien d'aggravant ne soit survenu dans la situation depuis quarante-huit heures, l'opinion n'en reste pas moins sur le qui-vive.

On s'attend, en effet, pour cette semaine, à une alerte destinée à coïncider avec la publication du manifeste de l'Empereur Guillaume annoncé maintenant pour le 18, au plus tard; mais une fois le 21 passé, c'est-à-dire le cap des élections doublé, on croit que l'apaisement se fera peu à peu de l'autre côté des Vosges.

C'est probable, si les électeurs donnent une majorité favorable au septennat; mais dans le cas contraire, il faut s'attendre et se préparer à toutes les surprises. Toutefois, en mettant les choses au mieux, le vote du septennat ne paraît pas devoir mettre un terme aux inquiétudes de guerre en Europe pour le retour du printemps.

Je vous ai dit que les yeux de M. de Bismarck étaient plutôt tournés maintenant vers l'Est que vers l'Ouest; ils le sont aujourd'hui vers le Sud, en raison de la crise ministérielle italienne. M. de Robilant étant l'un des auteurs de l'Alliance avec l'Autriche et l'Allemagne, la première de ces deux puissances tiendrait beaucoup à pouvoir continuer avec lui et par lui une entente qui accroîtrait sa force de résistance et peut-être même d'attaque contre la Russie.

On a donc lieu de penser que de grands efforts sont faits de Vienne sur Rome pour décider le renouvellement du contrat. Quel en serait le prix pour l'Italie? La Savoie et Nice? Mais il faudrait pour cela que la France s'en mêlât avec l'Allemagne, et ce moment paraît loin. Le Trentin et l'Istrie? Mais l'Autriche ne les lâchera pas bénévolement, et il faudrait, pour se réserver la faculté et la facilité de les prendre, garder son entière liberté d'action. Tenez néanmoins pour certain que l'Italie tirera pied ou aile des conjonctures actuelles. Si elle n'a pas de chance au point de vue colonial, grace au guêpier où l'Angleterre l'a poussée, elle compte en avoir au point de vue diplomatique.

Le relèvement des droits sur les céréales

Dans les régions gouvernementales comme au palais Bourbon, tout le monde s'apprête en vue du débat sur le relèvement des droits sur les céréales. Il y a longtemps que la lutte des intérêts n'avait passionné à ce point les partis, et quand je dis les intérêts, il me faut ajouter qu'ils ne sont pas seuls en jeu dans l'affaire, qui se résume, surtout pour les membres du gouvernement et pour nombre de députés radicaux, dans une pure question de principe.

C'est à ce titre que MM. Locroy, Granet ainsi que MM. Dauphin et Doulcet doivent intervenir dans le débat, non pas en leur qualité de ministres, mais de membres de nos assemblées parlementaires. Quant à M. Goblet, président du Conseil, il gardera le silence sans doute parce que sa grandeur l'attache au rivage, et franchement il aura raison, car son titre officiel, aussi bien que sa dignité personnelle ne pourront que profiter de sa réserve.

Les libres-échangistes sont décidés, du reste, à faire flèche de tout bois, et c'est ainsi que vous les voyez provoquer l'intervention des corporations ouvrières pour essayer de peser sur les indécis de la Chambre. Comme ils n'osent espérer, après la majorité qui, à plusieurs reprises, s'est prononcée en faveur de la priorité à donner aux céréales sur la loi militaire, que la Chambre rejettera absolument tout relèvement des droits actuels, ils s'efforceront sans doute d'obtenir au moins que le relèvement n'excède pas le chiffre de 4 francs au lieu du droit de 5 francs réclamé par la commission. Ils se flattent que l'opinion bien connue du président de la République à cet égard, influera, au moment du vote, de tout son poids dans la balance.

Les élections de dimanche

Il a été procédé, hier, à dix élections cantonales dans divers départements (Gironde) Côtes-du-Nord, Haute-Garonne, Côte-d'Or, Tarn et Tarn-et-Garonne), considérés pour la plupart comme des centres républicains par excellence : sur ces 10 élections, les conservateurs ont vu leurs candidats triompher dans 4 cantons, et dans les six autres, leurs représentants ont obtenu un plus grand nombre de voix qu'aux précédents scrutins. Ils n'ont donc pas lieu d'être mécontents de ces résultats de la journée d'hier.

L'élection du Pas-de-Calais

On s'occupe presque exclusivement aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, de l'élection du Pas-de-Calais, pour donner un successeur à M. Achille Adam. L'opinion émise dans la plupart des groupes c'est que M. Ribot est le candidat indiqué d'avance par les tendances générales de l'opinion dans le département pour l'emporter sur les monarchistes et par conséquent qu'il doit être le seul candidat des Gauches. Il serait donc question d'agir auprès des comités républicains du Pas-de-Calais pour qu'ils se rallissent à cette candidature. Mais les radicaux de la Chambre y consentiront-ils, et en cas d'affirmative, M. Ribot consentirait-il à être porté par eux à la députation?

Et puis il y a les candidatures locales et purement industrielles avec lesquelles dans ce département, il convient de compter! Et puis il y a l'échec que les conservateurs ont infligés aux candidats de gauche. M. Ribot compris, au 4 octobre 1885. Dans ces conditions, la fable de la peau de l'ours et du danger de la vendre avant que l'animal n'ait été mis par terre, revient inévitablement à l'esprit.

L'Exposition. — La Tour Eiffel

On commente parmi les députés, la réponse faite par le ministre du commerce et de l'industrie à la protestation de nos principaux artistes et écrivains contre la construction de la tour Eiffel. Il résulte des avis exprimés à ce sujet que la protestation est parfaitement fondée et sérieuse, mais qu'elle vient trop tard, ainsi que le déclare M. Locroy.

Quant à la facétie qui termine la lettre ministérielle de faire encadrer dans une des vitrines de l'exposition pour la montrer au public étonné, on trouve qu'elle est parfaitement digne du joyeux écrivain auteur du vaudeville : *Le zouave est en bas.*

La question irlandaise

L'énorme majorité qui s'est prononcée contre l'amendement de M. Parnell, blâmant la politique irlandaise du ministère de lord Salisbury, n'a pas découragé les libéraux gladstoniens, qui espèrent maintenant, en portant la lutte sur un autre terrain celui de la politique financière du cabinet, arriver à désagréger la majorité du gouvernement.

En attendant, leurs organes se félicitaient des déclarations faites au cours de la discussion par lord Hartington, le chef des libéraux dissident, lequel, s'il reste l'adversaire intransigeant du *Home Rule* paraît s'être converti à quelques-unes des idées de M. Gladstone sur la question agraire. C'est là, dit le *Daily-News*, le fait considérable mis en évidence par la discussion de l'amendement Parnell.

La Chambre des députés de Prusse

La Chambre des députés de Prusse vient de se proroger d'une façon non officielle afin que ceux de ses députés qui appartiennent également au Reichstag, puissent poursuivre leur réélection à cette dernière assemblée.

La Chambre avait d'abord eu l'intention de siéger jusqu'au 16 et de reprendre ensuite ses travaux le 23, deux jours après les élections. Elle comptait, avant cette date, avoir terminé le budget des cultes. Mais en raison de la réserve que le centre avait annoncé vouloir observer dans cette discussion, l'assemblée n'a fait aucune difficulté d'ajourner ce débat à plus tard, dans l'espoir qu'après le 21 février, les catholiques démasqueront leurs batteries. Le budget des recettes donnera lieu, en tout cas, à une discussion plus ou moins étendue qui offrira beaucoup d'intérêt, car c'est à ce propos que le Landtag aura à examiner le projet de loi sur la révision des lois de mai, qui a été déposé par le gouvernement au début de la session.

La Bourse

La Bourse a été lourde au début par suite de l'absence d'ordres du comptant, et toute la séance se serait passée sans affaires, si vers 2 heures et demie, il ne s'était produit quelques achats qui ont donné lieu à une légère reprise des cours, reprise perdue du reste, après Bourse. En somme, c'est toujours l'absence des affaires qui continue à peser sur le marché.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 14 février

Présidence de M. le Royer, président.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Sénat adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. le Président. — A la dernière séance, M. de Gavardie avait demandé à interpeller M. le ministre de l'Instruction publique. M. le ministre est présent et accepte la discussion immédiate.

M. de Gavardie pense que M. le ministre de l'instruction publique aurait dû blâmer la représentation de *Tartufe* devant des enfants des écoles primaires. Il s'agit, dans *Tartufe*, de l'hypocrisie religieuse. Pourquoi le cinquième pouvoir de l'Etat, qui s'appelle le conseil municipal de Paris, a-t-il fait représenter cette pièce?

On a choisi le lendemain du procès de l'abbé Roussel pour faire représenter *Tartufe*, dans le but de calomnier le parti clérical, but qui est constamment poursuivi par le Conseil municipal de Paris.

L'orateur cite l'opinion de Napoléon Ier, qui déclarait que si la pièce de *Tartufe* avait été faite de son temps il en aurait interdit la représentation. Il demande donc au ministre de fournir des explications sur la représentation de cette pièce.

M. Berthelot dit que le procès de *Tartufe* est jugé. Il félicite le conseil municipal pour son zèle éclairé et pour la culture littéraire qu'il donne aux élèves de ses écoles.

M. de Gavardie dit que le ministre de l'instruction publique a le devoir de détruire l'influence néfaste du conseil municipal de Paris.

M. Buffet invite le ministre à faire une réponse plus précise.

Tartufe est un chef-d'œuvre littéraire incontestable, mais il ne doit pas être représenté devant les enfants. Si les instituteurs ont conduit leurs élèves à cette représentation, ils ont agi comme corrupteurs et malhonnêtes gens.

M. Berthelot. Les élèves ont pu être conduits par quelques-uns de leurs professeurs; mais c'est là un acte qui n'a rien de scolaire. Les enfants ont assisté à cette représentation librement.

L'ordre du jour pur et simple, demandé par la gauche, est adopté.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion de la loi sur les aliénés.

La discussion porte sur l'amendement de M. Paris à l'article 8, demandant que la personne chargée de soigner à domicile un aliéné ne soit pas obligée de demeurer dans le même local.

M. Cazelle, commissaire du gouvernement, estime qu'il faut maintenir l'obligation de la même demeure pour l'aliéné et son garde-malade.

Les mots : « demeure dans la même maison » de l'article 8 sont supprimés.

L'ensemble de l'article est adopté.

L'article 17 est ajourné.

L'article 18 est combattu par M. Testelin qui propose un amendement et demande la suppression du paragraphe 1er.

M. Loubet dépose son rapport sur le budget des dépenses.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Mardi séance publique à 2 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 14 février

Présidence de M. Floquet, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle l'interpellation sur les loteries autorisées.

M. Cuneo d'Ornano dit que, sur cent millions de francs versés dans les loteries autorisées, soixante millions ont disparu.

Il s'élève contre les intermédiaires, qui, sous prétexte de faire les affaires des pauvres, font leurs propres affaires;

M. Michon interrompant. — Et la loterie du Lingot-d'Or!

M. Cunéo dit que les mêmes loteries sont autorisées sous la République. Il signale notamment celle des Arts décoratifs qui a coûté 3,500,000 francs. — Voix à droite. — C'est scandaleux!

L'orateur explique qu'il ne met pas personnellement en cause M. Antonin Proust. Il rappelle que les journaux amis du gouvernement ont réclame eux-même la fin de ce scandale.

Parlant de la loterie de la *Point à Pie*, il constate qu'elle fut blâmée par M. Gervelle-Réache qui refusa de signer le traité, élaboré par M. Avenel.

Ce dernier semble être placé à la tête d'un nouveau ministère, celui des loteries. L'orateur reconnaît le caractère philanthropique de certaines de ses opérations, mais il réclame du gouvernement un contrôle rigoureux.

M. A. Proust estime que les nombreuses autorisations données par le gouvernement ont rétabli la concurrence et cette concurrence est cause des frais énormes dont on se plaint. Il estime qu'on pourrait soumettre les comptes des loteries à la cour des comptes.

M. Goblet explique que si la loterie doit être absolument condamnée, c'est par une loi qu'on pourrait l'interdire; mais la loi de 1835 l'autorise sous certaines conditions.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Dauphin dépose un projet tendant à élever le droit des sucres de 10 fr. par 100 kilos.

Par 272 voix contre 258, le projet de M. Dauphin est renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Blanc-Subé.

Il dit que les transports de troupes entre la France et l'Orient sont faits par des navires affrétés mal aménagés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à 3 heures. La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Un type de monnaie de nickel de 0,20 centimes

Paris, 14 février. — Le ministre des finances soumettra prochainement à la Chambre un projet de loi tendant à la création d'un type de monnaie de Nickel de 0,20 centimes.

Les espions de Lyon

Lyon, 14 février. — Les deux individus arrêtés récemment à Lyon, comme espions, les sieurs O'Dann et Volitz, ne seront pas poursuivis, les preuves matérielles n'ayant pas paru suffisantes, mais seulement expulsés du territoire français.

Hier soir, ils ont été conduits par deux gardiens de la paix à la gare de Perrache, où ils sont montés dans l'express de Paris. Ils gagneront immédiatement l'Angleterre.

L'état de santé de l'empereur Guillaume

Berlin, 14 février. — L'empereur est légèrement enrhumé, mais son état n'a aucune gravité.

BOURSE DE PARIS

du mardi 15 février

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
77 15	3 0/0	77 05	77 12	77 05
81 35	3 0/0 amortissable	81 30	81 30	81 10
105 35	4 1/2 1825	106 25	106 30	106 20
51 1/2	3 0/0 Portugais	51 9/16	..	51 5/8
93	Italien 5 0/0	92 90	92 95	92 95
61 1/16	Extérieure 4 0/0	60 5/8	60 1/16	60 7/8
25 11/16	Hongrois 4 0/0	25 1/16	..	25 3/16
359	Egypte 6 0/0	357 50	357 50	357 50
13 10	Turc 4 0/0	13	13	13 10
501 50	Obligations du Trésor.	...	...	502 50
97	Russe 1870 5 0/0	...	...	96 1/2
523	Bons de liquidation 5 0/0	...	...	523
	Sociétés de Crédit			
4075	Banque de France	...	4075	4075
442 50	Banque d'Escompte	442 50	...	447 50
662 50	B. Paris et d. Pays-Bas	665	661 25	660
350	Banque Parisienne	...	...	365
1295	Crédit Foncier	1295	1287	1296 25
..	Crédit Mobilier	...	302 30	...
535	Crédit Lyonnais	530	531 25	534
453 75	Société générale	...	455	455
455	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	...	453 75	455
480	Banque Ottomane	477 50	477 50	478 75
..	Créd. Mobilier Espagn.	...	100	...
	Chem. de f. Franc.			
	Nord ... act.	...	1505	...
1510	Paris-Lyon-Médit.	1200	1205	1210
1268 75	Est	...	772	772 50
790	Ouest	...	860	890
855	Orléans	...	1295	1295
1257 50	Midi	...	...	...
	Chem. de f. Etrang.			
470	Autrichiens	467 50	467	463 25
192 50	Lombards	190 50	190 50	191 25
298 75	Saragosse	300	300	298 75
	Sociétés diverses			
1925	Suez	1925	1930	1927 50
1317 50	Gaz Parisien	...	...	1316 25
650	Voitures	...	...	645
1050	Omnibus	...	...	1085
257 50	Rio-Tinto	257 50	258 75	...
392 50	Panama	392 50	...	392 50
	Obligat. Foncières			
515	Foncières 500 4 0/0	...	...	518
101 25	» 10e 4 0/0	...	...	101
510	» 500 f. 3 0/0	...	...	510
512	» 4 0/0 1863	...	...	512
475	» commun. 3 0/0	...	...	470
367	» 1877 3 0/0	...	...	369
468	» com. 1879 3 0/0	...	...	470
469	» 1879 3 0/0	...	...	470
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
387 50	Nord	...	382	386 50
381	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	...	382	381
377	Est 3 0/0	...	376 50	364 50
379 75	Ouest 3 0/0	...	...	382
352 50	Orléans	...	370	367 50
381	Midi 3 0/0	...	...	380 50
...	Nord-Est	...	...	...
620	Bône-Guelma	...	...	620

	Obligat. des Villes			
514	Paris 1855-1860	...	...	520
520	— 1865	...	...	515
403	— 1869	...	...	405
391	— 1871	...	...	393
514	— 1875	...	...	511
508	— 1876	...	...	512
583	Marseille	...	...	587
101 75	Bordeaux	...	...	103 25
95 50	Lyon	...	...	98
107	Lille	...	...	108
..	Roubaix-Tourcoing	...	...	46 50
	Obligations div.			
...	Départem. de la Seine.	...	...	285
...	Gaz de Paris	...	...	...
...	Suez	...	...	...
400	Ob. fonc. Russie (r. 6%)	...	...	400

BOURSE DE LILLE

du mardi 15 février

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	106 50	106 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	107 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	509
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	512
Lille 18[illegible], obligations de 400 fr., 200 payés	410	410 25
Armentières	...	492 50
Armentières 1879	...	1012
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	47
Tourcoing 1878	...	493
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	119 50
Département du Nord	...	104 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie act. nouv.)	...	663
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	...	530
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	...	189
— — (act. n.), 250 fr. p.	280	280
Caisse Platel et Cie	...	380
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	...	452
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	...	1030
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	515
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1780
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	425
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	320
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	...	500
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540
Soc. St-Saur.-Arrasa. us. Grassin), 500, t. p.	...	160
Tramways du Départ. du Nord (ex-c. ...)	...	25
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	...	500
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420
Soc. an. Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. p.	...	8025
Ass. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	...	528
Blanche-Saint-Ygast	3200	3185
Denain et Anzin	...	202 50
Obligations Nord	...	400
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	397
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	254 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	...	420

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours précédents
Aniche (Nord) le 12e	...	7040
Anzin 10e de denier	...	4050
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	...	1310
Bruay (Pas-de-Calais)	...	9600
Bully-Grenay le 6e	...	1351 25
Carvin	...	1170
Courcelles-lez-Lens	...	150
Courrières	...	24700
Campagnac	...	560
Douchy	...	1850
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	...	65
Dourges	...	4800
Escarpelle (Nord)	...	4175
Epinac	...	775
Ferfay (Société anonyme)	...	500
Lens	...	1850
Liévin (actions 500 fr. libérées)	...	47 75
Liévin	...	3850
Lys supérieure	...	...
Meurchin	...	1870
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	...	19600
Réty, Ferques, Hardinghem	...	100
Sincey-le-Rouvray	...	35
Thivencelles, Fresnes-Midi	...	62 50
Vicoigne et Nœux	...	15500
OBLIGATIONS		
Mines de Blanzy (1888, remb. à 500 fr. 4 l. p.)	...	1305
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr. 4 l. p.)	...	...
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	505	515
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p.	...	375
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	...	500
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé	...	100

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 15 Février 1887

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
77 25 .I.	3 0/0	77 05 .I.
81 50 .I.	3 0/0 amortissable	81 40 .I.
104